

Troisième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la sàrl dissoute:

A. Gremaud & fils Entreprise de construction Sàrl en liq., Courtepin
2.

Décision de dissolution par:

l'assemblée générale extraordinaire des associés
3.

Date de la décision:

21.06.2005
4.

Echéance de préavis des créances:

20.09.2005
5.

Adresse pour la déclaration des créances:

Albert Gremaud, liquidateur, route de Fribourg 86, 1786 Courtepin
6.

Indication:

Il est instamment demandé aux créanciers de la société à responsabilité limitée dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques:

L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée selon l'art. 745, al. 3 CO.
- Michael Hank; Rechtsanwalt und Notar

3270 Murten

(02955434)